

EXTRAIT du Procès-Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du MARDI 26 MARS 2024 à 18 h 30

(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ANCEAUX Jean-Luc	X				HENRY Philippe		X		à GARNIER Christian
ANTION Claude	X				KEROUH Nordine			X	
BAUGNON Mathilde	X				LECLERCQ Josiane	X			
BUARD CHAMPESME Jocelyne	X				LEFEBVRE Gilles	X			
CARRÉ Cyrielle	X				NICKLAUS Bruno		X		à BUARD CHAMPESME Jocelyne
CHAZAL Raphaël	X				NOËL Pascal			X	
COURTOIS Jean-Paul	X				PAUCHET David	X			
DIONOT Michel	X				PIERSON Fabien	X			
DUPUIS Claudine	X				PIGEARD Sandrine	X			
GARNIER Christian	X				SCHUMANN Yves	X			
GÉRARD Christine	X				THOUVENIN Odile		X		à PIERSON Fabien
GILLARDIN-THOMAS Véronique		X		à ANTION Claude	TOTAL	17	4	2	

Il dénombre 17 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

<u>Membres du C.M. : 23 Membres</u>		
		<u>Votants</u>
Présents	17	21
Pouvoirs	4	
Absents	2	

Pouvoir(s) :
 Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. ANTION Claude
 M. HENRY Philippe à M. GARNIER Christian
 M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne
 Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

Ordre du jour :
Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.)

- ↗ **Ville** – Fiscalité 2024,
- ↗ **Ville** – Budget primitif 2024,
- ↗ **Ville** – Subvention aux Associations pour 2024,
- ↗ **Acquisition de terrains AS 218 et AS 219.**

Désignation d'un secrétaire de séance :
M. CHAZAL Raphaël se propose d'être Secrétaire de séance.
 M. CHAZAL Raphaël est désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité (21 voix pour).

Observations et Vote :

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du Mardi 12 Mars 2024 à 18 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Mars 2024 à 18h30 est adopté à l'unanimité (21 voix pour).

N° 1 – 2024 03 26 010

1. Ville – Fiscalité

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour, le Conseil Municipal vote les taux communaux de la fiscalité pour l'année 2024 :

- Foncier Bâti - **28,84 %**
- Foncier Non Bâti - **17,58 %**
- Taxe d'habitation – **2,91 % uniquement sur les résidences secondaires.**

N° 2 – 2024 03 26 011

2. Ville – Budget primitif 2024

Après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal

- vote le budget primitif 2024 de la Ville tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement et par articles-opérations pour la section d'investissement :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Dépenses et Recettes 2024	1 184 375,00	1 307 525,10
	Résultat de fonctionnement reporté 2023 (002)		138 798,06
	Virement à la Section d'Investissement (023)	261 948,16	
	TOTAL	1 446 323,16	1 446 323,16
Investissement	Dépenses et Recettes 2024	1 742 146,00	555 186,00
	Affectation de résultat (1068)		400 000,00
	Résultat d'Investissement reporté 2023 (001)		652 658,21
	Virement à la Section d'Investissement (021)		358 514,66
	Restes à réaliser au 31/12/2023	268 393,87	43 881,00
	TOTAL	2 010 539,87	2 010 539,87

N° 3 – 2024 03 26 012

3. Ville – Subventions aux Associations pour l'année 2024

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention pour 2024 aux Associations tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

N O M S	BUDGET 2024 90 000,00 € SUBVENTIONS 2024	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
TENNIS GRAND VERDUN	3 500,00 €	21		
OLYMPIQUE CLUB THIERVILLOIS	700,00 €	21		
VERDUN AGGLOMERATION HAND	200,00 €	21		
KARATE DO - UST	2 100,00 €	21		
FOOTBALL - UST	15 700,00 €	21		
UST THIERVILLE VELO	10 000,00 €	17	0	4
PERSE CIRCUS	1 500,00 €	21		
GYMNASTIQUE FEMININE THIERVILLOISE	350,00 €	21		
AIKIDO	400,00 €	21		
PARC ANIMALIER	14 000,00 €	17	4	0
I L C G DU VERDUNOIS	750,00 €	21		
DONNEURS DE SANG	150,00 €	21		

HARMONIE MUNICIPALE	15 000,00 €	21	
HAUTS LES CHŒURS	400,00 €	20	M. SCHUMANN ne participe pas au vote
CLUB DU 3EME AGE "CHEZ NOUS"	1 100,00 €	21	
CLUB CANIN DU NORD MEUSIEN	500,00 €	21	
MINI NAUTIC	550,00 €	21	
MODEL'S CLUB FLEMING	550,00 €	21	
ASS. PECHEURS THIERVILLOIS	1 100,00 €	21	
SANTIAG AND CO - DANSES PLURIELLES	150,00 €	21	
ARTS LOISIRS THIERVILLE	9 000,00 €	20	Mme BUARD CHAMPESME ne participe pas au vote
AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX	500,00 €	21	
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €	21	
HARKIS SUPPLETIFS RAPATRIES	150,00 €	21	
UNPRG - AMICALE GENDARMERIE	180,00 €	21	
EXCEPTIONNEL			
ALT	1 000,00 €	20	Mme BUARD CHAMPESME ne participe pas au vote
BRASSE MUSIQUE	1 500,00 €	21	
LA BANQUE ALIMENTAIRE	500,00 €	21	
FOOTBALL - UST	1 000,00 €	21	
HALTEROPHILIE VERDUNOIS (sponsor)	500,00 €	21	
CŒUR ET SPORT	150,00 €	21	
PERCE CIRCUS	1 000,00 €	21	
TOTAL GENERAL	84 680 ,00 €		

N° 4 – 2024 03 26 013

4. Acquisition de terrains cadastrés AS 218 et AS 219

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour, le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles cadastrées AS 218 et AS 219 et autorise le Maire à engager des négociations dans le cadre de ces acquisitions.

Séance du Conseil Municipal levée à 19h45

Le Maire,

Claude ANTION

Compte-rendu affiché le 27/03/2024